

# D.I.U. VENTILATION À DOMICILE : VNI, VENTILATION MÉCANIQUE ET OXYGÉNOTHÉRAPIE

**Responsable Universitaire : Pr A. DIDIER**

en collaboration avec l'Université de Paris Sorbonne

**Durée : 1 an**

**Accès :**

En formation initiale :

- Étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle de médecine inscrits en DES de Pneumologie,
- Étudiants de nationalité étrangère inscrits en DFMS/DFMSA Pneumologie.

En formation continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, ou d'un diplôme hors Union Européenne dans les spécialités suivantes : Pneumologie, Réanimation, Médecine physique et réadaptation, Pédiatrie.
- Infirmier(e) DE titulaire d'un diplôme français ou de l'Union Européenne,
- Masseur-Kinésithérapeute DE titulaire d'un diplôme français ou de l'Union Européenne,
- Techniciens de prestataires de santé à domicile titulaire d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.

**Critères de sélection :**

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Nombre de places limité.

**Objectifs pédagogiques :**

L'objectif principal du DIU est de connaître et de pouvoir prendre en charge le handicap respiratoire à domicile

Les objectifs secondaires sont :

- connaître les indications de la VNI en situation d'insuffisance respiratoire chronique (IRC),
- prescrire une VNI dans l'IRC,
- connaître l'ensemble du matériel et ses champs d'utilisation,
- connaître les modalités d'administration et de prescription de l'oxygénothérapie,
- surveiller une VNI au long cours (possibilités de monitoring et indications),
- connaître les bases de la lecture des polygraphies sous VNI.

**Organisation – dates et lieux :**

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

**Contrôle des connaissances – Evaluation :**

MODALITES d'EVALUATION du DIU*
Présentiel
Contrôle continu
Examen final ECRIT
Validation de stage

\*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

**Montant des inscriptions en formation initiale :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

**Montant des inscriptions en formation continue :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel  
+ Frais pédagogiques de 1500 euros

**Renseignements :**

Hôpital Larrey - 24 chemin de Pouvoirville - 31059 TOULOUSE  
Tél : 05 67 77 18 50 - Mail : galan.ma@chu-toulouse.fr